

NOUVELLES ET DE



DE PARIS LYON.

— Durant le séjour de la garde improvisée et exceptionnelle du château des Tuileries, des fouilles nombreuses ont, dit-on, été faites dans le jardin, dans le but de découvrir de nouveaux trésors qui y auraient été enfouis depuis la chute de Louis XVI. Des dalles énormes ont été levées, et tous les caveaux et passages secrets ont été explorés.

— Informés que certains patrons élèvent des difficultés à l'exécution du décret du 2 mars 1848, qui fixe à dix heures la durée du travail effectif et qui abolit le marchandage.

Le président et vice président de la commission de gouvernement pour les travailleurs rappellent que la saine et loyale exécution des mesures arrêtées par le gouvernement provisoire est une affaire de salut public, qu'il y sera pourvu avec fermeté.

Ils préviennent aussi le public, en réponse à de nombreuses questions qui leur ont été adressées, que le décret relatif à la fixation de la journée de travail s'applique non-seulement au travail des hommes, mais aussi à celui des femmes.

— Un de ces individus qui s'étaient impatronisés dans l'intérieur des Tuileries depuis le 24 février jusqu'au 2 mars. Un *gamin* d'une quinzaine d'années, s'était emparé d'une magnifique rivière en diamants d'une valeur de cent trente-un mille francs, appartenant à M^{me} la duchesse d'Orléans. Ce sont ses camarades eux-mêmes qui l'ont fait arrêter, et la rivière de diamants a été remise entre les mains des commissaires chargés des domaines particuliers de l'ex-famille royale.

— On lit dans le *Mémorial de Rouen* du 9 mars :

« Depuis plusieurs jours une grande fermentation régnait dans une partie de la population ouvrière de la vallée de Malaunay, toute remplie, comme on sait, d'usines importantes. Déjà plusieurs chefs avaient accordé ou proposé des arrangements sur la diminution du temps du travail et sur l'augmentation du salaire. On espérait même que tout allait se calmer, et que les travailleurs, comprenant leur intérêt, allaient se rendre avec zèle à leurs ateliers. Les choses ont malheureusement tourné tout autrement.

Des ouvriers récalcitrants ont refusé de travailler en attendant de nouvelles prétentions, et, comme il arrive tous les jours, il ont empêché les ouvriers paisibles de se livrer

à leurs occupations ; bientôt ils ont formé une cohorte grossie des ateliers voisins, désertés tour à tour, et enfin ils ont formé un rassemblement énorme, tumultueux, violent, et devenant plus menaçant à chaque instant.

« Des dégâts ont été commis, des citoyens maltraités ; un étranger qui se trouvait là par hasard, a été victime de voies de fait odieuses. Un chef d'établissement, M. Lemoigne, a été traité d'une manière révoltante. L'autorité locale, impuissante à réprimer ces excès, qui s'étendaient rapidement dans toute la vallée, a requis de l'aide auprès de l'autorité supérieure. Dans l'après-midi, un détachement de cavalerie et des hommes de la garnison ont été expédiés en toute hâte vers le théâtre des désordres. »

— On nous écrit de Fougères :

« Une double évasion vient d'avoir lieu dans notre prison : hier, les nommés Cistet et Bétry, le premier accusé de meurtre et le second d'émission de fausse monnaie, se sont échappés après avoir ouvert la porte de leur chambre au moyen d'un outil qu'ils s'étaient procuré, puis ils ont escaladé les murs extérieurs.

« On vient d'arrêter près d'ici deux marchands colporteurs soupçonnés d'être les auteurs du vol de plusieurs vases sacrés commis depuis plusieurs jours. Ils étaient, lors de leur arrestation, porteurs d'un ciboire, d'un calice, etc. »

— M. Billault et M. Gustave de Beaumont viennent d'adresser aux électeurs de la Loire Inférieure et de la Sarthe leur profession de foi, et mettre à la disposition de leurs concitoyens l'expérience acquise pendant plusieurs années de vie parlementaire, leur intelligence et leur dévouement. On voit avec plaisir des hommes aussi connus par leurs principes et leur loyauté, se mettre sur les rangs pour faire partie de l'assemblée constituante.

Leur exemple sera suivi par un grand nombre d'anciens députés.

On ne saurait trop les encourager.

— La garnison de Paris va être composée de 4 régiments d'infanterie au lieu de 12, de deux régiments de cavalerie, de 24 bataillons de garde nationale mobile. Ces troupes feront le service de Paris et des forts.